



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 17 décembre 2009

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. GRANDGUILLAUME

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Benoît BORDAT	M. Alain LINGER
M. Pierre PRIBETICH	M. Joël MEKHANTAR	M. Pierre LAMBOROT
M. Jean ESMONIN	M. Christophe BERTHIER	M. Louis LAURENT
M. Gilbert MENUT	M. Philippe DELVALEE	M. Roland PONSAA
Mme Colette POPARD	M. Georges MAGLICA	Mme Christine MASSU
M. Rémi DETANG	Mme Anne DILLENSEGER	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Christine DURNERIN	M. Michel FORQUET
M. François DESEILLE	Mme Nelly METGE	M. Claude PICARD
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Gaston FOUCHERES
M. Michel JULIEN	Mme Elisabeth BIOT	M. Pierre PETITJEAN
Mme Marie-Françoise PETEL	Mlle Christine MARTIN	M. Nicolas BOURNY
M. Gérard DUPIRE	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Jean-Philippe SCHMITT
Mme Catherine HERVIEU	M. Alain MARCHAND	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Jean-Claude DOUHAIT	M. Mohammed IZIMER	M. Gilles MATHEY
M. Jean-Paul HESSE	Mme Hélène ROY	Mme Françoise EHRE
Mlle Badiââ MASLOUHI	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Geneviève BILLAUT
M. Yves BERTELOOT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Murat BAYAM
M. Patrick MOREAU	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Michel BACHELARD
M. Dominique GRIMPRET	M. Jean-Yves PIAN	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Pierre SOUMIER	Mlle Stéphanie MODDE	M. Norbert CHEVIGNY
M. André GERVAIS	M. Philippe CARBONNEL	Mme Noëlle CAMBILLARD.

Membres absents :

M. José ALMEIDA	M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Alain MILLOT
M. Jean-François DODET	M. Didier MARTIN pouvoir à Mme Jacqueline GARRET-RICHARD
M. Patrick CHAUPUIS	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Jean-François GONDELLIER	Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à Mme Colette POPARD
M. Lucien BRENOT	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohammed IZIMER
M. Michel ROTGER	M. François NOWOTNY pouvoir à Mme Christine MASSU
Mme Claude DARCIAUX	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
M. Philippe GUYARD	M. Patrick BAUDEMMENT pouvoir à Mme Geneviève BILLAUT.
M. Rémi DELATTE	
M. Gilles TRAHARD	

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Dijon - 2 rue Hugues Picardet - Prolongement de l'Esplanade Erasme - Acquisition d'une maison

Le projet de prolongement de l'Esplanade Erasme a été déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral du 23 août 2007. Il est précisé que cette opération d'aménagement va également permettre le passage du futur tramway.

La propriété de M. et Mme DARCY située 2 rue Hugues Picardet est concernée par cet aménagement. C'est pourquoi, il est proposé de procéder à son acquisition.

Il est précisé qu'il s'agit de la dernière propriété bâtie concernée par le projet. L'achèvement de la maîtrise foncière nécessite encore l'acquisition de trois terrains.

Il est proposé d'acquérir cette propriété qui comprend une maison, des locaux annexes et un terrain, moyennant le prix global de 282 000 €, indemnité de remploi comprise, lequel prix est conforme à l'évaluation de France Domaine. Il est précisé que le terrain est acquis au prix de 50 €/m² compte tenu de son classement au PLU en zone réservée aux constructions à usage d'activités liées à la formation, à la recherche ou à la santé.

Il est également proposé d'attribuer aux propriétaires une indemnité forfaitaire et définitive de 1 000 € correspondant aux frais de diagnostics techniques, une indemnité de déménagement forfaitaire et définitive de 4 000 € et une indemnité de 12 000 € correspondant aux frais de reconstitution de leur patrimoine.

Par ailleurs, il est proposé d'autoriser les propriétaires à conserver la jouissance de la maison jusqu'au 31 juillet 2010.

Il est également proposé d'autoriser les propriétaires à conserver la jouissance du terrain attenant de 605 m² cadastré section BX n°34, sur lequel sont implantés des panneaux publicitaires, jusqu'au 31 juillet 2010 et de les autoriser en conséquence à percevoir les revenus locatifs jusqu'à cette date.

Ces deux différés de jouissance sont consentis à titre gratuit et à titre strictement personnel, étant précisé que tout retard dans la libération des biens donnera lieu au versement d'une astreinte journalière d'un montant de 150 €.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'acquérir** sur M. et Mme DARCY la propriété bâtie située 2 rue Hugues Picardet à Dijon, cadastrée section BX n°33 de 300 m² et n°34 de 605 m² ;
- **d'autoriser** les vendeurs à conserver, à titre gratuit et à titre strictement personnel, la jouissance de leur propriété jusqu'au 31 juillet 2010 au plus tard, tout retard la libération du bien donnant lieu au versement d'une astreinte journalière d'un montant de 150 € ;
- **d'autoriser** les vendeurs à conserver, à titre gratuit et à titre strictement personnel, la jouissance du terrain de 605 m² supportant des panneaux publicitaires jusqu'au 31 juillet 2010, tout retard la libération du terrain donnant lieu au versement d'une astreinte journalière d'un montant de 150 € ;
- **de dire** que cette acquisition interviendra moyennant un montant total de 299 000 € ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

18 DEC. 2009



Pour extrait conforme,



Convocation envoyée le 10 décembre 2009

Publié le 18 DEC. 2009

Déposé en Préfecture le

VU pour être annexé à délibération
du Conseil du : 17 DEC. 2009

DIJON, le : 18 DEC. 2009

LE PRÉSIDENT

Pour le Président,
le vice-Président,



Maison des
examens
de l'université

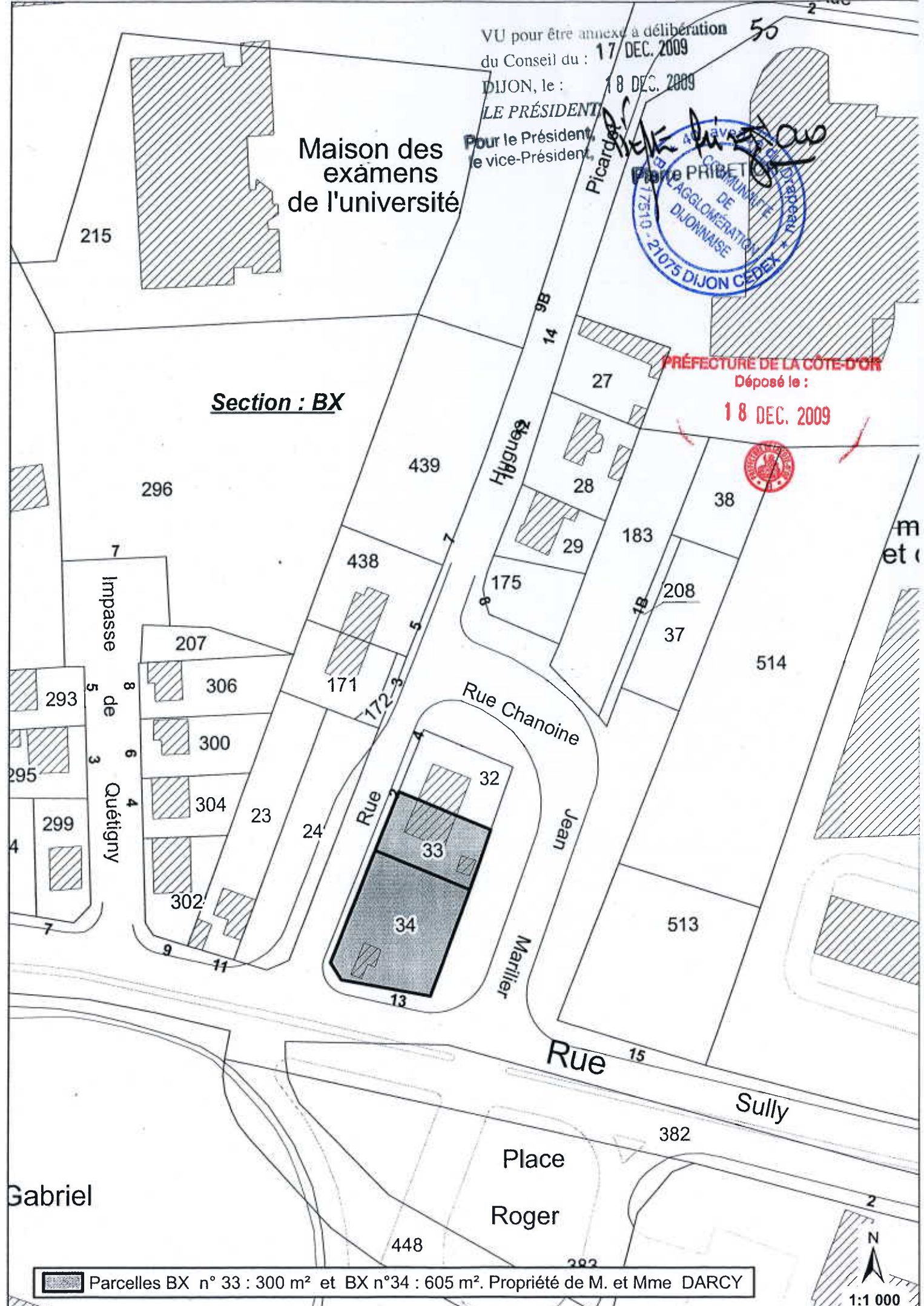
215

Section : BX

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

18 DEC. 2009



Parcelles BX n° 33 : 300 m² et BX n°34 : 605 m². Propriété de M. et Mme DARCY

